

Général (2S) François Chauvancy  
[president@anocr.org](mailto:president@anocr.org)  
06 03 68 56 69

Paris le 27 janvier 2026

### **Mes chers camarades représentant l'ANOCR les associations et le ministère des armées,**

Je vous remercie d'être présents ce soir à ces vœux communs de l'Union Nationale des Officiers de Réserve et de l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, en ce lieu qui peut paraître insolite en cette période des vœux organisés habituellement dans les ors de la république. Le message est pourtant symbolique : nous sommes réunis dans le Café des officiers, près de l'Ecole militaire à Paris, dans un espace de camaraderie et de fraternité d'armes, tous officiers sous la bannière « **Ensemble sous l'uniforme** ».

Pour cette présentation des vœux, je ne reviendrai pas sur la géopolitique et les risques de conflit internationaux. Je m'exprime suffisamment sur ces thématiques sur LCI ou dans d'autres médias. J'évoquerai donc le bilan de l'ANOCR, mon sentiment sur la considération portée aux retraités militaires et nos objectifs futurs à partir des propositions que je préciserais.

Rappelons d'abord ce que représente notre association dans la galaxie du monde combattant. Depuis sa création en 1911, elle est au service des officiers d'active retraités et de leurs familles. Nous partageons des objectifs similaires avec l'ensemble des associations patriotiques : développement des liens de solidarité et des relations amicales entre ses membres, contribution au développement de l'esprit de défense de la Nation, et surtout défense et amélioration de la condition morale et matérielle de ses membres.

Mais ce qui la distingue de toutes les autres c'est son caractère **interarmées**, ce qui lui confère une dimension plus transversale et lui permet de s'adresser à tous les officiers sans distinction d'origine, d'armée ou de service et, le cas échéant, de porter leurs intérêts.

#### **Pour l'ANOCR, quel est le bilan de cette année 2025 ?**

Dans une première phase lancée en 2024, l'assemblée générale 2025 a réaffirmé notre raison d'être : « **servir et défendre les officiers** », validée par une nouvelle identité visuelle et une communication actualisée. La dimension interarmées a notamment été valorisée par le nouvel intitulé de notre magazine qui désormais s'appelle « **L'Officier** ».

Sur le terrain, la répartition de nos quelque 5 000 adhérents en groupements sur un ou plusieurs départements reste confrontée - comme l'ensemble du monde associatif - au vieillissement de nos membres et à la difficulté à recruter pour pérenniser l'ANOCR. Cependant la préoccupation principale reste celle de l'action concrète. L'assistance aux membres en difficulté est une vertu cardinale au même titre que pour les autres associations du monde combattant.

Sur cet enjeu, il n'est pas inutile de rappeler que l'ANOCR est membre fondateur de l'association Jean Lachenaud (AJL) qui gère trois EHPAD disposant aussi de capacités d'accueil pour les blessés, ainsi que la résidence senior Maréchal Leclerc destinée aux veuves d'officiers. Avec d'autres membres fondateurs nous nous sommes attelés cette année à la rénovation de sa gouvernance afin de la recentrer sur l'accueil des retraités militaires. La Caisse nationale militaire de sécurité sociale et le ministère des Armées sont aussi membres du conseil d'administration de l'AJL. Je vais y revenir dans un instant.

Une autre facette de notre action est la convention signée avec Implic'action pour l'aide à la reconversion des officiers quittant le service actif. La Mission d'aide à la reconversion de l'ANOCR (« MARA ») a pour objet d'être cette interface avec le réseau de reconversion « Implic'action » pour aider nos camarades à se reconvertir dans la vie civile lorsqu'ils quittent le service actif.

Enfin l'ANOCR participe aux travaux du CSFM avec une équipe particulièrement vigilante.

### **Ceci conduit à mon second point : celui de la considération institutionnelle envers les retraités militaires**

En effet, en parallèle de nos actions, mon sentiment est que les retraités militaires ne bénéficient pas d'une réelle attention de la part de notre institution. Je citerai plusieurs sujets sur lesquels l'ANOCR s'est penchée et qui nous font douter de la considération portée aux retraités militaires.

#### ***La suppression du conseil permanent des retraités militaires***

Au nom de la démarche de simplification et de réduction des coûts budgétaires, l'ancienne administration RH du ministère a purement et simplement proposé en interministériel, sans concertation préalable, la suppression du conseil permanent des retraités militaires<sup>1</sup> (CPRM)... qui ne coûtait strictement rien ou peu s'en faut !

Cette annonce a été perçue par l'ensemble des sept membres du CPRM, dont l'ANOCR, comme l'expression d'une certaine désinvolture sinon d'une forme de mépris envers les retraités militaires alors que l'article L. 4111-1 du code de la Défense prévoit bien le maintien d'un lien entre ceux-ci et l'institution. Cette suppression semble confirmer la tendance déjà ressentie de vouloir écarter de la concertation les associations d'anciens militaires pourtant référencées auprès du ministère des armées.

Cependant, après avoir exprimé leur mécontentement par un courrier collectif vers la direction des ressources humaines et la ministre des Armées, le nouveau directeur des ressources humaines a instauré une chronologie de négociations jusqu'à mars 2026 avec les associations. Affaire à suivre...

#### ***La suppression unilatérale par UNEO du versement du capital décès au-delà de 85 ans.***

Cette décision actée en conseil d'administration de l'UNEO en octobre 2025 a fait simplement l'objet d'une brève en décembre dans son bulletin. Sa réponse au courrier du CNE (comité national d'entente) regroupant plus de soixante associations et auquel participe l'ANOCR a mis en avant des explications techniques. Le courrier que l'ANOCR a adressé à UNEO trois semaines avant n'a, à ce jour, même pas reçu de réponse.

Outre cette communication désastreuse, il semble que cette évolution découle de la mise en place par le ministère des Armées du nouveau régime de protection sociale complémentaire, rendu obligatoire pour les actifs.

De ce fait, l'ensemble des actifs, en basculant sur un nouveau contrat collectif de complémentaire santé, sont sortis du périmètre de mutualisation de la garantie initiale Arméo ce qui a bouleversé son équilibre économique et ne permettrait plus de financer ce capital-décès.

Bref, le modèle de protection sociale financé par le Ministère des armées aurait en quelque sorte « sacrifié » les plus anciens.

---

<sup>1</sup>

- Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite (ANOCR)
- Association des Officiers de la Marine (AOM)
- Confédération Nationale des Retraités Militaires (CNRM)
- Fédération Nationale des Officiers Mariniers (FNOM)
- Fédération Nationale des Retraités de la Gendarmerie (FN RG)
- Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie (UNPRG)
- Union Nationale des Sous-Officiers en Retraite (UNSOR)
- Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (CSFM)

## **Dernier point, l'avenir de l'association Jean Lachenaud**

Notre engagement dans le rétablissement d'une gouvernance efficace de l'AJL se trouve confronté à nouveau à un manque d'intérêt de la part du ministère des armées alors qu'il devrait y désigner un représentant de la communauté des retraités militaires. Pourtant il s'agit bien d'une structure destinée à accueillir en priorité les retraités militaires. Cette situation ne fait que confirmer ce manque d'intérêt envers ceux qui ont quitté l'institution.

### **Les objectifs en 2026**

Tout en maintenant une communication active, la phase 2 de la rénovation de l'ANOCR aura pour objectifs d'une part de régénérer nos actions à mener au titre de la solidarité au sein de la communauté des officiers, d'autre part de clarifier nos relations avec le ministère des armées dans la prise en compte de la condition des retraités militaires.

Le premier objectif s'appuiera sur un plan d'action sur la solidarité qui sera présenté par la commission solidarité lors de notre assemblée générale à Metz les 2 et 3 juin prochain.

Le second objectif que je qualifierai de politique, sera d'œuvrer pour obtenir une meilleure implication du ministère des armées vers le monde des anciens militaires. Après avoir entendu de nombreux discours lors des vœux de ce mois de janvier, mon sentiment aujourd'hui est que les associations sont souvent citées et mises en avant sans que les outils nécessaires ou les aides demandées, qui ne sont pas financières, ne soient mis à leur disposition.

C'est pourquoi l'ANOCR fait aujourd'hui quatre propositions pour lesquelles elle est prête à contribuer :

- I. Pour revitaliser le monde associatif des armées il faut en premier lieu faciliter le recrutement de nouveaux adhérents par toutes les associations. Il est temps de **créer un livret des associations** qui serait remis à chaque militaire quittant le service actif. C'est à mon avis la responsabilité du ministère des armées d'assurer ce « *service après-vente* » auprès de ceux qui quittent l'institution après l'avoir servie. Il s'agit d'être informé sur ce réseau et d'y trouver sa place, l'argument de la RGPD pour interdire toute communication vers les associations s'apparentant à un argument de facilité sinon un faux prétexte.
- II. Pour informer les associations, disposer d'une **lettre numérique du ministère des armées** vers les associations paraît essentiel. Cela montrerait en premier lieu que le ministère des armées est réellement soucieux d'entretenir ce lien.
- III. Pour coordonner l'action des associations du monde militaire sur la thématique des relations entre elles et le ministère des armées, il serait nécessaire de **créer annuellement une journée des associations du monde combattant** avec cette première thématique : quelles relations devons-nous avoir avec le ministère des armées ? Les correspondants défense pourraient pourraient y être associés au titre de la cohésion nationale.
- IV. Enfin, il devient manifestement souhaitable de sortir de notre bulle de candeur et de se montrer plus vigilants sur notre propre condition de retraités militaires. Je propose donc que les associations **créent leur propre observatoire, indépendant du ministère des armées**, afin de traiter de la condition des retraités militaires. Quand on est directement concerné, on est beaucoup plus efficace !

Au nom de l'ANOCR, j'adresse nos meilleurs vœux à vos associations respectives, à vos proches et à vous-même.

Je vous remercie